



ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL

La Validation des Acquis de l'Expérience

- Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS)
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Intervention Sociale (CAFERUIS)
- Diplôme d'Etat d'Assistant de service social (DEASS)
- Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE)
- Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé (DEES)
- Diplôme d'Etat d'Educateur technique spécialisé (DEETS)
- Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants (DEEJE)
- Diplôme d'Etat d'Assistant familial (DEAF)

Matthieu GUILBERT, responsable de la VAE

Tél. : 01 44 16 85 82 - 06 37 87 89 24

matthieu.guilbert@etsup.com

Mise à jour : 10/01/2023

La VAE à l'ETSUP

L'accompagnement en Validation des Acquis de l'Expérience suppose une croyance dans le potentiel humain, dans la capacité de chacun à participer à la valorisation des pratiques professionnelles et des ressources mobilisées vers ses activités. Le mode de communication - accompagnateur et accompagné - prend appui sur une relation d'estime réciproque, de respect des compétences, de solidarité vers une production écrite à fournir, et de confiance mutuelle (dans la guidance vers une qualification).

Le dispositif méthodologique mis en place a pour finalité de proposer un espace-temps permettant aux candidats de se réapproprier leur vie professionnelle, de la formaliser, la mettre en travail et de la faire naître de façon plus affirmée.

Il articule en alternance deux niveaux de relations :

- des relations individuelles, centrées sur le candidat en tant que sujet et auteur de son projet professionnel et de validation de son expérience personnelle, et professionnelle. Le plaçant auteur de cet espace-temps.
- des relations collectives, favorisant une reconnaissance mutuelle des expériences exprimées, communiquées... et développant un sentiment de solidarité et une mutualisation des ressources rassemblées et partagées entre les membres du groupe de candidats.

Si l'ETSUP a élaboré un dispositif méthodologique de base sur le principe de l'alternance individuel / collectif, celui-ci tient également compte du respect d'un espace-temps et d'un soutien adapté à la production écrite de ses activités sur un mode réflexif (Dépinoy,1999). « Se mettre en écriture » demande un positionnement spécifique, une relation à l'écrit particulière qui est d'une inscription volontaire et personnelle, indépendante d'une méthode. Celle-ci ne peut que s'adapter aux groupes, aux diplômés visés, aux publics concernés, aux personnes plus ou moins engagées.

Les prestations proposées

Dans le cadre de la VAE

**DEASS
DEES
DEETS
DEEJE
DEAF
DEIS
CAFERUIS**

**Retrouvez l'ensemble des prestations
proposées par l'ETSUP sur**

www.etsup.com

PRÉREQUIS

- Accessible à tout actif – salarié, demandeur d'emploi, profession libérale, entrepreneur, bénévole – justifiant d'1 an d'activité en rapport avec la certification visée.
- Les activités exercées, de façon continue ou non, doivent être en rapport direct avec le diplôme ou titre à finalité professionnelle ou le certificat de qualification professionnelle pour lequel la demande est déposée.
- Disposer de la recevabilité par le valideur.

OBJECTIFS

L'ETSUP propose aux professionnels souhaitant être accompagnés dans la réalisation du livret 2 de les accompagner dans leur projet de certification. Il vise à ce que ces professionnels puissent :

- Comprendre les implications de cette démarche VAE,
- Se positionner dans leur parcours de professionnalisation,
- Réaliser un travail d'écriture réflexive de leurs pratiques situées dans leur environnement.

Les principes de l'accompagnement :

Ils se situent à plusieurs niveaux, et cherchent à permettre aux professionnels engagés dans la démarche de :

- Préciser les besoins en accompagnement, affiner le projet de validation des expériences, aider au positionnement professionnel, et être soutenu dans la démarche entreprise,
- Recevoir un accompagnement dans le sens d'un « cheminement avec », mais qui prend en compte également les référentiels attendus dans la certification du diplôme visé,
- Formaliser et de communiquer par écrit et par oral ses expériences d'activités professionnelles et/ou bénévole, à l'occasion de séquences collectives complétées de rencontres individuelles et de retour de lectures des écrits qu'il produits,
- Bénéficier d'une méthodologie d'accompagnement à la VAE alternant travail en sous-groupes et guidances individuelles dans une méthode d'accompagnement mise en place par l'ETSUP depuis plusieurs années.

DURÉE

24h pour le dispositif de droit commun. En plus de ces 24h, une réunion post-VAE basée sur les résultats prononcés par le jury final et sur les suites envisagées dans le cadre de cette démarche de validation du diplôme est organisée.

Le cycle varie de 4 à 12 mois en fonction des diplômes.

MODALITÉS

- Séquences collectives de 3 heures (selon les diplômes) présentant le cadre, les orientations et la méthode de travail à envisager. Lors de ces séances la dynamique du groupe aide au positionnement et à la valorisation des expériences, elle permet aussi un retour pluriel sur soi (2 séquences en début d'accompagnement, et une enfin pour préparer l'oral). Les attendus des différentes parties du livret 2 sont abordés au fur et à mesure des séquences et complétés d'apports formatifs adaptés au groupe et au diplôme.
- Des rencontres individuelles d'une à deux heures chacune (selon les diplômes) avec un guidant-accompagnateur aident à formaliser et à mettre en lien les activités et expériences de travail singulières du candidat. Des retours explicatifs sur les écrits et un soutien de la démarche entreprise aident à la finalisation du livret 2. Les séquences individuelles se répartissent sur la base d'un travail préparatoire de la part du candidat, acteur de la démarche. Les échanges se basent sur ses questions, commentaires et conseils de l'accompagnement vis-à-vis de la communication écrite et orale.
- Une heure de réunion post-VAE basées sur les résultats prononcés par le jury peut être proposée.

- L'accompagnement s'organise sous forme de séances d'information collectives (si le nombre de personnes accompagnées le permet) et d'entretiens individuels, en présentiel ou à distance (mail, visio, téléphone).

COÛT

1650€ TTC pour 24h d'accompagnement VAE

70€ TTC/heure pour une VAE partielle

Ce module d'accompagnement peut être pris en charge par :

- Les fonds de formation professionnelle (soit au plan de formation, OPCO, soit en mobilisation son Compte Personnel de Formation) pour les salariés.
Pour en savoir plus : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>.
- Par le biais de l'obtention d'un chéquier VAE pour les demandeurs d'emploi qui doivent se renseigner auprès de leur Agence Pôle Emploi.
En savoir plus : <https://www.oriane.info/chequiers-vaе>.

Le démarrage de l'accompagnement VAE ne se fait qu'à partir du moment où il y a un accord de financement. Le calendrier est défini en fonction des dates de dépôts du Livret 2 annoncées par les ministères certificateurs: Prévoir entre 4 et 6/ mois (voire 8 mois selon le parcours) avant cette date pour l'accompagnement au livret 2 C'est aussi possible de valider une VAE partielle d'un ou des blocs de compétences, le cout dépendra des besoins des candidats.

ÉVALUATIONS

En VAE l'évaluation a lieu à l'occasion du jury final par le certificateur, qui évalue les compétences acquises dont il a été fait la preuve.

Lors de l'accompagnement des points d'étape seront réalisés :

- Le rendez-vous en individuel
Permet d'évaluer l'avancée du livret 2, les points forts et les points faibles à renforcer, consolider au regard du référentiel professionnel et de chaque domaine de compétence
- En phase de pré-jury :
Un jury blanc vous permettra de vous entraîner au jury et d'avoir des apports constructifs pour le passage en jury
- En phase post jury en cas de validation partielle :
Un entretien individuel permet, sur la base du livret 2 et des préconisations du jury ainsi que de votre compréhension de ce qui s'est passé en jury, d'envisager les suites de votre parcours

Un processus méthodologique dynamique

Le processus méthodologique se fixe comme priorité à l'accompagnement :

- **Respecter l'individu-candidat, en tant que sujet et auteur de son projet. En effet, celui-ci se met dans un processus de reconstruction identitaire où les enjeux personnels sont forts. Il s'agit pour lui de faire preuve de l'expérience, de la façon dont elle a été vécue, ainsi que du niveau de maîtrise des compétences exercées. Par la démarche de validation, le candidat pose un acte pédagogique où il opère un retour sur lui-même, réactive et met en forme ses acquis (Leclercq, 2001). Pour le guidant, la visée est de : « mettre quelqu'un en mesure de produire quelque chose en développant ses propres moyens ». Ceci implique non seulement de respecter la personne initiatrice de sa démarche et de ses choix d'expériences, ou situations de travail, mais dans un premier temps de l'aider à repérer les référentiels tout en refusant d'être guidant-acteur ou promoteur de normalisation. Il s'agit alors de construire des dispositifs de validation (par des jurys comme par des accompagnements), non pas sur une simple vérification de la conformité à des référentiels, mais de veiller à maintenir un processus dynamique visant de permettre aux candidats de se réapproprier véritablement tous leurs acquis, pour eux même en premier lieu. Le collectif participe à la valorisation, la communication et la mobilisation mutuelle des ressources humaines et professionnelles.**
- **Le candidat n'a pas à réapprendre ce qu'il sait déjà, mais à l'explicitier. L'expérience, les acquis, ne sont pas de l'ordre des routines, puisqu'ils sont décrits et analysés dans des situations singulières, dans des contextes. Les guidants aident à la formalisation et à la communication de compétences exprimées par le candidat. Ils favorisent, dans une visée formative, l'approfondissement des réflexions sur ses pratiques et leurs analyses.**
- **Le travail en collectif se réalise de façon privilégiée à l'ETSUP par petits groupes de 4-10 personnes. Les séquences collectives participent à la formalisation, la communication et la valorisation des pratiques de chaque candidat. Elles permettent de mutualiser des informations, des réponses à des questions communes, d'échanger sur d'autres façons de penser l'action, de vivre les fonctions liées à un même métier. La connaissance d'autres secteurs d'activités, d'autres modes de relations de travail, ou d'organisation se révèlent être aussi une source d'enrichissement pour les candidats.**
- **L'animation collective assurée par l'un des guidants ou la responsable pédagogique du groupe, s'appuie sur une dynamique de groupe favorisant la création d'échanges d'expériences, l'analyse de situations de travail, tout en veillant à l'expression respectueuse et ouverte de chacun. Le soutien dans la rédaction, l'organisation concrète pour la tenue des échéances peut être porteur d'entraide parmi les membres du groupe. La mutualisation des ressources du groupe est recherchée, par la constitution et le partage de documents de travail sur des termes clés du référentiel, des concepts communs. « Il n'est de sens cognitif que s'il y a conceptualisation et, plus il y a conceptualisation, plus il y a connaissance ». (Morin, 1991) Un glossaire ETSUP de termes usités dans le secteur social peut servir de document de base à compléter par le groupe. Ce travail propose ainsi la constitution d'une certaine solidarité dans une démarche dont la base est personnelle et singulière. Le groupe sert alors de soutien et complète l'accompagnement plus individualisé réalisé par rendez-vous. A ce titre l'alternance des séquences a son intérêt dans cet accompagnement vers la production et la valorisation des expériences.**









Une démarche personnelle

Si elle permet l'obtention totale ou partielle d'une qualification, la VAE ne remplace pas la formation. Il est donc nécessaire que chaque personne désireuse de s'inscrire dans une démarche de validation des acquis de l'expérience s'interroge sur son parcours, sur la pertinence et l'intérêt d'obtenir une qualification par la voie de la VAE plutôt que par celle de la formation dite « traditionnelle ».

La démarche de Validation des Acquis de l'Expérience est une démarche individuelle. Elle s'appuie sur un parcours de vie, une expérience, des analyses propres à chaque candidat.

Le centre de formation qui les accompagne tout au long de cette « aventure » a pour mission de les aider dans cette démarche, de leur offrir des espaces méthodologiques leur permettant de travailler, de mettre en sens et de formaliser leur expérience passée et présente. Mais, contrairement à une formation traditionnelle, les savoirs sont censés être acquis par le candidat lui-même. C'est donc la nature même des expériences, le niveau de savoirs, la qualité des analyses qui seront évalués par le jury final et qui permettront au candidat d'obtenir tout ou partie du diplôme visé.

Les principales étapes

-  Demande de livret 1 (recevabilité)
-  Dépôt du livret 1 (recevabilité)
-  Notification de recevabilité
-  Accompagnement / Constitution du livret 2
-  Dépôt du livret 2
-  Examen du livret 2
-  Entretien avec un jury
-  Décision du jury VAE

Rappel des textes

La VAE est :

- Un acte officiel par lequel un jury reconnaît et valide les compétences acquises au cours de l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.
- Une autre voie d'accès aux diplômes créée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002.
« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles... »
« Peuvent être prises en compte, au titre de la validation, l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre. La durée minimale requise ne peut être inférieure à un an... »

La VAE par diplôme

Consulter en annexe la VAE par diplôme : DEASS, DEEJE, DEES, DETS, CAFERUIS, DEIS, DEAF.

Informations générales

Pour les diplômes ES et ETS, vous pouvez consulter le site ci-dessous pour avoir de plus amples informations (calendrier des sessions, téléchargement des livrets...)

https://gipfcip.scola.ac-paris.fr/DAVA/VAE_Accueil.php

Pour les autres diplômes, vous pouvez consulter le site :

<https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>

Les personnes inscrites en VAE disposent de l'ensemble des prestations offertes par l'ETSUP : Centre de ressources documentaires et numériques, salle informatique...

Si vous souhaitez davantage d'informations sur la VAE par diplôme, des annexes sont disponibles sur les pages filières.

L'ETSUP garantit aux personnes en situation de handicap l'accessibilité à la formation. Vous pouvez contacter la Référente Handicap, Madame Anne Charrier :

referent.handicap@etsup.com

Pour consulter le taux de réussite 2020, vous pouvez consulter le site :

https://www.etsup.com/wp-content/uploads/2021/10/Etsup-asso-surintendantes-RA_2020_site-web.pdf

Pièces à fournir pour le dossier d'inscription

CONTACT : Matthieu Guilbert
Directeur du pôle PASE et
responsable de la VAE
matthieu.guilbert@etsup.com

Les candidats désirant s'inscrire une démarche d'accompagnement VAE doivent fournir un dossier comprenant :

- ✚ Copie de la notification de recevabilité du livret 1
- ✚ Copie du livret 1
- ✚ La fiche de renseignement jointe
- ✚ La fiche de prise en charge financière jointe ou l'imprimé demandé par l'OPCO
- ✚ L'autorisation de l'employeur à suivre la formation jointe ou engagement personnel
- ✚ Une photographie

Ce dossier est à renvoyer à : **L'ETSUP - Mr Matthieu Guilbert**

Tour Montparnasse,
33 avenue du Maine 75015



ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL

Fiche de renseignements du dispositif VAE

Coordonnées personnelles	Coordonnées professionnelles
<p>M^{me}, M. (rayer les mentions inutiles)</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Lieu de naissance :</p> <p>Nationalité :</p> <p>Adresse postale :</p> <p>Rue :</p> <p>.....</p> <p>Code postal</p> <p>Ville :</p> <p>Tél. fixe :</p> <p>Portable :</p> <p>E-mail :</p>	<p>Nom employeur :</p> <p>.....</p> <p>Adresse :</p> <p>..... Code postal :</p> <p>.....</p> <p>Ville :</p> <p>Tel :</p> <p>E-mail :</p>
<p>Accompagnement demandé :</p> <p>DEASS <input type="radio"/> DEES <input type="radio"/> DEEJE <input type="radio"/> DEETS <input type="radio"/></p> <p>DEIS <input type="radio"/> CAFERUIS <input type="radio"/> DEAF <input type="radio"/></p>	<p>Nom du lieu de travail (si différent de l'employeur) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Code postal :</p> <p>Ville :</p> <p>Tel. :</p> <p>E-mail :</p>

Fiche de prise en charge financière

Les montants varient selon les diplômes, le type et la durée de l'accompagnement.

Nous consulter à ce sujet.

CANDIDAT

Je soussigné(e) : M.....

sollicite un accompagnement à la VAE du Diplôme :

deHeures

Les frais seront pris en charge : par moi-même par mon employeur

par un OPCO

pour l'année

Je demande l'établissement d'un contrat de formation : Oui Non

Les factures sont à envoyer à

.....

Fait à, le.....

Signature :

EMPLOYEUR (si prise en charge par l'employeur)

Je soussigné(e) : M.....

atteste que l'entreprise, l'organisme ou l'association, ci-dessous indiqué(e) :

.....

prend en charge les frais de formation inhérents à l'accompagnement à la VAE du Diplôme de :

.....poureuros.

et demande l'établissement d'une convention de formation : Oui Non

Les factures sont à envoyer à :

Fait à, le.....

Signature et cachet :



ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL

Autorisation de l'employeur à suivre la formation

Je soussigné :

Titre :

Autorise :

M :

à suivre la formation de « VAE du diplôme..... » qui se déroulera à l'ETSUP pour l'année 2023.

Fait à

le.....